

Réf: Dossier 274378

Avis de constitution

SOCIETE « ANGEL BATYM »

Siège ANGRE DJOROBITE 1, Lot 232, Ilot 28

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 12/11/2023, et enregistrés au CEPICI le 27/11/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « ANGEL BATYM »

Objet :

- Promotion immobilière ;
- Travaux de construction de bâtiments et génie civil
- Réalisation d'ouvrage d'art, mineur ;
- Réalisation de plateforme (dallage de stockage ou stationnement de véhicules)
- Construction métallique ;
- Equipements électriques et froid (industriel et domestique) ;
- Import/Export de marchandises diverses ;
- Prestations de services, fournitures de bureaux ;
- Commerce et divers.

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social

ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 10,000,000 F CFA divisé en (1000.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 1000 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social ANGRE DJOROBITE 1, Lot 232, Ilot 28

Dirigeant(s) M MORO DAVID ADRIEN (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-13749 du 21/12/2023 au Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°90131/GTCA/RC/2023 du 21/12/2023

